

## VACCINATION CONTRE LE COVID-19 (automne 2024)

	Pharmaciens d'officine	Préparateurs	Etudiants en deuxième cycle de pharmacie	Etudiants en troisième cycle court de pharmacie
Prescription du vaccin	<p style="text-align: center;"><b>OUI</b></p> <p>→ <u>Pour les personnes âgées d'au moins 12 ans, à l'exception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des femmes enceintes ;</li> <li>- Des personnes présentant un trouble de l'hémostase ;</li> <li>- Des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique ou aux personnes présentant des troubles de la coagulation.</li> </ul> <p>→ <u>Pour les enfants âgées de 5 à 11 ans, sauf ceux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentant un trouble de l'hémostase ;</li> <li>- Ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique à la suite d'une infection au Covid-19 ;</li> <li>- Ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des</li> </ul>	<p><b>NON</b></p>		

## VACCINATION CONTRE LE COVID-19 (automne 2024)

Pharmaciens d'officine	Préparateurs	Etudiants en deuxième cycle de pharmacie	Etudiants en troisième cycle court de pharmacie
composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.			
<p style="text-align: center;"><b>OUI</b></p> <p>→ <b><u>Pour les enfants de 5 à 11 ans sauf ceux :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentant un trouble de l'hémostase ;</li> <li>- Ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique à la suite d'une infection au Covid-19 ;</li> <li>- Ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>OUI</b></p> <p>→ <b><u>Pour les personnes âgées d'au moins 12 ans, sauf :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ;</li> <li>- Les personnes ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.</li> </ul> <p>→ Sous la supervision d'un pharmacien formé à l'administration des vaccins.</p>	<p style="text-align: center;"><b>OUI</b> <i>(hors préparation éventuelle des doses)</i></p> <p>→ <b><u>Pour les enfants de 5 à 11 ans sauf ceux :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentant un trouble de l'hémostase ;</li> <li>- Ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique à la suite d'une infection au Covid-19 ;</li> <li>- Ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.</li> </ul> <p>→ <b><u>Pour les personnes âgées d'au moins 12 ans, sauf :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ;</li> <li>- Les personnes ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.</li> </ul>	

## VACCINATION CONTRE LE COVID-19 (automne 2024)

	Pharmaciens d'officine	Préparateurs	Etudiants en deuxième cycle de pharmacie	Etudiants en troisième cycle court de pharmacie
	<p>→ <b><u>Pour les personnes âgées d'au moins 12 ans, sauf :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ;</li> <li>- Les personnes ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.</li> </ul>	<p><b>Attention !</b> Pour les patients souhaitant bénéficier d'une double vaccination (grippe + covid) <b><u>sans bon de vaccination grippe</u></b> ou ceux non ciblés par la recommandation vaccinale : <b>le préparateur pourra administrer le vaccin covid uniquement.</b></p> <p>Les préparateurs ne sont pas autorisés à vacciner contre la grippe les patients qui ne sont pas munis d'un bon de vaccination ou les personnes qui ne sont pas ciblées par la recommandation vaccinale.</p>	<p>→ Sous la supervision d'un pharmacien formé à l'administration des vaccins.</p> <p><b>Attention !</b> Pour les patients souhaitant bénéficier d'une double vaccination (grippe + covid) <b><u>sans bon de vaccination grippe</u></b> ou ceux non ciblés par la recommandation vaccinale : <b>l'étudiant de pharmacie pourra administrer le vaccin covid uniquement.</b></p> <p>Les étudiants de pharmacie ne sont pas autorisés à vacciner contre la grippe les patients qui ne sont pas munis d'un bon de vaccination ou les personnes qui ne sont pas ciblées par la recommandation vaccinale.</p>	
<p><b>Formation requise pour l'administration du vaccin</b></p>	<p>Formation à l'injection du vaccin contre la grippe</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Formation spécifique à la vaccination contre le Covid-19 dispensée et attestée par un</p>	<p>Formation spécifique dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins.</p>	<p style="text-align: center;">Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de la formation initiale</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p style="text-align: center;">Formation à l'administration du vaccin contre la grippe ou le Covid-19</p>	

## VACCINATION CONTRE LE COVID-19 (automne 2024)

Pharmaciens d'officine	Préparateurs	Etudiants en deuxième cycle de pharmacie	Etudiants en troisième cycle court de pharmacie
	professionnel de santé formé à l'administration des vaccins		
<b>Prise en charge par l'Assurance maladie</b>	<b>Prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie, pour l'ensemble des assurés sociaux concernés.</b>		
<b>Facturation</b>	<p><b>Si le patient se présente à l'officine, il convient de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier son éligibilité à la prise en charge du vaccin, en se référant au calendrier vaccinal, aux indications de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) et aux indications thérapeutiques remboursables des vaccins</li> <li>- Renseigner le NIR du patient</li> <li>- Facturer l'injection <i>via</i> le code prestation « INJ » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer votre code prescripteur pharmacien ou, à défaut, le numéro du prescripteur indiqué sur l'ordonnance en cas de prescription par un autre professionnel de santé ;</li> <li>- S'identifier en tant qu'exécutant sur la facture télétransmise ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Tarif de l'acte d'injection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>7,90 euros TTC en France métropolitaine (code acte INJ) ;</b></li> <li>- <b>8,20 euros TTC dans les départements et régions d'outre-mer (code acte INJ).</b></li> </ul>		

## VACCINATION CONTRE LE COVID-19 (automne 2024)

	Pharmaciens d'officine	Préparateurs	Etudiants en deuxième cycle de pharmacie	Etudiants en troisième cycle court de pharmacie
<b>Vaccins concernés</b>	<b>Les vaccins disponibles pour la campagne 2024-2025 sont les suivants :</b> Comirnaty® JN1 (30 microgrammes)/dose dispersion injectable 12 ans + Comirnaty® JN1 (10 microgrammes)/dose dispersion injectable 5-11 ans Comirnaty® JN1 (3 microgrammes)/dose dispersion à diluer pour dispersion injectable 6 mois-4 ans			